Terre Lorraine du Longuyonnais

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Dépôt légal en cours

Délibérations : p 3 à 22

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS 2021

Séance du 18 Mars

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 18 à la salle BRASSENS de Longuyon

Convoqué le 10 mars à 16h00

Extrait n°21-01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020

titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune) : MULDER Daniel ; MOSCATO Pascal ; AZZARA Jean-François ; GUILLIN Pierre ; SAPA Denis ;GRETHEN Philippe ; GEORGES Didier ; WEISS James ;THOMAS Jean-Luc ; DAMIEN JF ; THOMAS J, JACQUE JEAN PIERRE ; PERCHERON CAROLINE ; LAHURE Eric ; SAILLET JOSETTE ; WOJCIK JL ; HOUSSON LUDOVIC ; TROMBINI ANNE MARIE ; LECOINTRE CHRISTOPHE ;BORASO MICHELE ; BIZOT HERVE ; RAULET ETIENNE; GERARD Gaelle, PIERRET JJ ; DELATTRE B, JIRKOVSKY EDDY ; ; MOINEAUX JAMES ; FAIETA MICHEL ; SIROT ALAIN ; SAUNIER René ; JENNESSON REMY ; ROESER Daniel ; DEMUTH JEAN-PIERRE ;VERRON L ; DYE-PELLISSON Alain ; GILLLARDIN Eric ; DALLA RIVA JEAN PATRICK ; LAURENT Claude*

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET Eric (Allondrelle La Malmaison) ; ROUYER G (COLMEY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique) :* MERSCH J (LONGUYON) à ROESER D (TELLANCOURT). PIEDFER D (LONGUYON) à JACQUE JP (LONGUYON). POLLRATZKY M (LONGUYON) à LAHURE E (LONGUYON), FOULON N (LONGUYON) à PERCHERON C (LONGUYON)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25/03/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 10 mars 2021

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 18 MARS 2021

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 43 POUR ET 1 ABSTENTION,

- **Approuve la rédaction du procès-verbal de la séance du 22/12/2021**

Extrait n°21-02 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers.
Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; Ce débat doit en effet permettre au Conseil de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le budget primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de la Communauté, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021 ainsi qu'à la situation financière locale.

Les élus communautaires se sont vus présenter le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE DU RAPPORT PRESENTE

Extrait N°21-03 : TAUX TEOM 2021

Le président propose en séance de relever pour le BP 2021 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à un taux à 15%.

D ROESER demande un vote à bulletin secret
Accepté : 15 voix
E RAULET et L HOUSSON constituent les assesseurs du bureau de vote

Le Conseil Communautaire,

Après avoir trouvé dans l'urne 44 bulletins de vote

Avec 28 voix pour et 16 contre,

Décide d'augmenter la TEOM à 15%

Extrait n°21-04 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le conseil communautaire s'est prononcé sur les taux d'imposition 2021

Il est proposé en séance de maintenir les taux à l'identique de 2020

	Taux 2014	**2016-2020**	**2021**
Taxe du Foncier Bâti	5,71%	**5,55%**	**5.55%**
Taxe du Foncier Non Bâti	8,05%	**7,82%**	**7.82%**
Contribution Foncière des Entreprises	10,16%	**9,87%**	**9.87%**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Fixe les taux 2021 à l'identique de 2020

Extrait n°21-05 : PRISE DE COMPETENCE MOBILITE

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2017 constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Considérant que La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit que l'ensemble du territoire national devra être, au 1er juillet prochain, couvert par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Les communautés de communes, si elles le souhaitent, pourront se saisir de cette compétence. Les communautés d'agglomération sont compétentes de droit. Quant aux régions, elles prendront la compétence mobilité dans le ressort territorial des communautés de communes non compétentes, à partir du 1er juillet toujours

DÉCIDE

Avec 43 voix pour et 1 abstention

De prendre la compétence organisation de la mobilité ;

De ne pas demander, pour le moment, le transfert à la Région des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

Extrait n°21-06 : PACTE DE GOUVERNANCE

> Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Chaque assemblée délibérante doit obligatoirement organiser un débat et prendre une délibération sur l'opportunité ou non d'élaborer un pacte de gouvernance.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il peut prévoir les modalités nouvelles de consultation des communes membres et ce notamment lorsqu'une délibération communautaire a des effets seulement pour une commune, la mise en place de conférences territoriales, la délégation, par convention, de la gestion de certains équipements communautaire par les communes membres, ou encore la possibilité pour les élus municipaux non communautaires d'assister aux commissions intercommunales.

Comme souhaité par la loi « Engagement et proximité », la mise en place d'un pacte de gouvernance peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité ; dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

➢ Le pacte de gouvernance peut prévoir :

▪ Les conditions dans lesquelles est associée la commune concernée lorsqu'une décision de l'EPCI n'a d'effets qu'à son égard (art. L. 5211-57 du CGCT) ;

▪ Les conditions dans lesquelles le bureau de l'EPCI peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;

▪ Les conditions dans lesquelles l'EPCI peut confier aux communes membres, par convention, la gestion de services ou d'équipements qui relèvent de ses compétences ;

▪ La création de commissions spécialisées auxquelles sont associées les maires ;

▪ La création de « conférences territoriales des maires » selon des périmètres géographiques et de compétences qu'il détermine. Leur fonctionnement est encadré par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'EPCI ;

• Les conditions dans lesquelles le président de l'EPCI peut déléguer au maire d'une commune l'engagement de certaines dépense d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires ;

• dans cette hypothèse : le pacte fixe les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'EPCI via mise à disposition de services.

• Les orientations en matière de mutualisation de services ;

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de valider le principe d'un pacte de gouvernance et dit que les communes travailleront sur sa rédaction

Extrait n°21-07 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 : voirie intercommunale

- La T2L a décidé de mettre en œuvre une campagne de réfection de ses voiries.

- C'est pour la réalisation de ces travaux que la T2L sollicite un soutien financier au titre de la DETR à hauteur de 40 000€ selon le plan de financement suivant :

-

DÉPENSES HT	
Travaux obligatoires	195 204,45 €
Travaux optionnels	51 110,00 €
Total	**246 314,45 €**
RECETTES	
DETR	
Total	**40 000,00 €**

Descriptif de l'opération

Redonner une circulabilité des chaussées et leur imperméabilisation pour assurer la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine.

Les routes concernées sont :

Commune de Grand Failly VC n° 2 vers Mémorial-petit Xivry

Commune de Colmey VC n°3 vers fermes de Bouillon et Martigny

Commune de Montigny VC n° 1 vers ferme des Convers

Commune de Viviers sur Chiers Ferme de Chappy

Commune de Longuyon VC n° 7 Arrancy –Ardant du Pics

Commune de Saint Supplet VC n° 4 vers Saint Supplet

Commune de Saint Pancré VC n° 5 vers Houdlemont

Commune de Ville Houdlemont VC n° 4 Ville Houdlémont

En option :

Commune de Viviers sur Chiers Chemin dit de Notre Dame- desserte éolienne le Pirchy

Commune de Longuyon Chemin exploitation du vieux pré

Commune de Longuyon Chemin vers Moncel (colonie)

Les routes concernées sont inscrites aux tableaux des voies communales des communes concernées et à la liste de la voirie communautaire.

Les routes en option sont en cours de classement.

Diagnostic

La chaussée des différentes routes concernées présente divers défauts de surfaces : faïençage, quelques arrachements de la couche de roulement voire quelques déformations ponctuelles.

Les zones présentant des déformations laissant présager une faiblesse de la structure seront reprises en structure. Les secteurs d'arrachements superficiels feront l'objet de reprises ponctuelles de couches de roulement.

Une étanchéité générale par enduits superficiels assurera un uni et préservera la structure et le sol support pour pérenniser le patrimoine routier.

Descriptif des travaux

- Purge des structures décohésionnées,
- Reprises et réparations des zones abimées,
- Etanchéification des chaussées par une couche de roulement en enduits superficiels bicouche,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise le Président à demander une subvention sur le fonds DETR pour son programme de voirie 2021

Extrait n°21-08 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DSIL 2021 : MAISON France SERVICES

Maison France Service : Plan de financement prévisionnel

Dépenses Investissement				Recettes investissement		
Entreprise	Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	DETR 40 %	DSIL40%	Total
EGIL	Installation électrique + éclairage + ethernet	9 862,00 €	12 842,00 €			
EGIL	dépose en façade des liminaires et enseignes	840,00 €				
BRUNEAU	Equipement bureaux +salle d'attente	2 262,25 €	2 714,70 €			
SOVILLA	Agencement structures bureaux et peintures	23 103,36 €	27 724,03 €			
BERARDI	Ouvrants bureaux	8 617,07 €	10 340,48 €			
	Porte	5 326,48 €	5 326,48 €	50 855,12 €	50 855,12 €	**101 710,25 €**
IMPRIMERIE MODERNE	Enseigne façade	3 925,00 €	4 710,00 €			
HIRSCHAUER	WC Aménagment PMR	20 833,00 €	24 999,60 €			
IT MATELEC	caméras surveillances	4 107,55 €	4 929,06 €			
MAZZOLI GINO	Toiture/Ziiguerie	24 435,10 €	24 435,10 €			
GIARRIZZO	Aménagement entrée PMR	23 826,00 €	28 591,20 €			
TOTAL		**127 137,81 €**	**146 612,65 €**	**Autofinancement HT**		**25 427,56 €**

Dépenses Fonctionnement			Recettes fonctionnement	
			Petite Ville de Demain	Total
PERSONNEL	2 MàD x 20h / semaine	46 000,00 €	30 000,00 €	**30 000,00 €**
TOTAL		**46 000,00 €**	**Autofinancement**	**16 000,00 €**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE

- de valider le projet de création de MFS et son plan de financement
-d'autoriser le Président à demander une subvention sur le fonds DETR à hauteur de 40% , sur la DSIL à hauteur de 40% et de fonctionnement pour 30 000€ pour la création d'une Maison France Service

Extrait n°21-09 : Demande de subvention –CTS/CD54 programmation culturelle 2021

En cette période si particulière de pandémie nationale, la communauté de communes ne pourra pas maintenir son niveau de programmation habituel.

La programmation démarrera début avril 2021.

Pourtant, la culture sur notre territoire ne doit pas complètement s'éteindre, surtout à l'heure où la plupart des distractions et interactions sociales sont compromises.

Dans l'incertitude actuelle, les représentations en plein-air seront privilégiées.

Pour 2021, la T2L

- continue de mettre en valeur et de faire découvrir son patrimoine à l'occasion d'un nouveau rallye découverte à travers de nombreuses communes.
- reporte le spectacle de feu en plein-air, initialement prévu pour la 2ème édition de son festival en septembre 2020 : « Le songe de Prométhée » par la compagnie « La Salamandre ».
- programme une nouvelle séance de cinéma en plein-air pour l'été 2021.
- Propose de faire intervenir des conteurs en solo en extérieur dans les écoles et pour le grand public. Cela implique peu de logistique et de technique.

- Accueillera le duo « Bella Ciao », si possible comme prévu à Ville au Montois, sous le préau du Chalet. Un moment festif et drôle au son des classiques de la musique traditionnelle italienne ponctuée de sketches aux couleurs et aux sonorités du sud de l'Italie.
- Le concours photos annuel sera certainement remplacé par une autre forme de concours artistique (encore à définir).

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré A l'unanimité, Décide d'autoriser le Président à solliciter le fonds CTS pour sa programmation culturelle 2021 selon le plan de financement présenté.

Extrait n°21-10 : Demande de retrait SDAA 54

Deux demandes de retrait de la T2l du SDAA 54 (retrait au 1er janvier 2020, puis 1er janvier 2021) ont été refusées par ce syndicat.

Il est donc nécessaire de demander à nouveau le retrait de notre communauté de ce Syndicat en matière d'assainissement autonome

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Demande pour la 3ème fois à se retirer du SDAA 54 au 1er janvier 2022

Extrait n°21-11 : transformation- suppression- création de postes

Suite à des avancements de grade, à des perspectives de recrutement ou de modification du temps de travail il est nécessaire de transformer, créer ou modifier des postes

- Les transformations de poste nécessaire sont les suivantes :
  - 1 adjoint administratif territorial 35h en adjoint administratif principal de 2ème classe 35h au 01/03/2021
  - 1 adjoint administratif territorial 35h en adjoint administratif principal de 2ème classe 35h au 01/12/2021
  - 1 adjoint technique territorial 17h30 en adjoint technique principal de 2ème classe 17h30 au 01/03/2021
  - 1 adjoint technique territorial 14h00 en adjoint technique principal de 2ème classe 14h00 au 01/03/2021
  - 1 adjoint technique principal de 2ème classe 17h30 en adjoint technique principal de 1ère classe 17h30 au 01/03/2021
  - 1 rédacteur principal de 1ère classe 35h en rédacteur 35h au 01/03/2021
- La création de poste nécessaire est la suivante :
  - 1 adjoint d'animation 35h

Il appartiendra au Conseil d'autoriser le Président à créer et transformer ces postes

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibérA l'unanimité

Décide de la création et transformation de ces postes

Extrait n°21-12 : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2021-2023

L'une des innovations de la **loi n° 2019-828 du 6 août 2019** dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion sont prévues à **l'article 33-5** de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. **Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019**

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les Lignes Directrices de Gestion visent à :

1° déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC. Elles peuvent être déterminées pour 6 ans, la collectivité a décidé de les faire de 2021 à 2023

2° fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité.
L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Le conseil prend acte de l'établissement de ces LDG pour les 3 années à venir à compter du 01/02/2021

Extrait n°21-13 : REFUS PRISE DE COMPETENCE PLUI

La loi dite « ALUR » du 24 mars 2014 prévoyait initialement un **transfert** automatique de la **compétence** à toutes les intercommunalités au 1er janvier 2021, sauf si « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent » ;

En vertu de l'article 136- II de la loi ALUR, le transfert de la compétence PLU a fait l'objet d'un report, in extremis, au 1er juillet 2021 dans le cadre de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Ce transfert s'opèrera à cette nouvelle date sauf, comme c'était le cas auparavant, si dans les trois mois qui précèdent (du 1er avril au 30 juin), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

la loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence **valide finalement les délibérations prises depuis le 1er octobre 2020 pour s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.**

Les collectivités qui ont délibéré en fin d'année pour s'opposer au transfert de la compétence PLU n'ont donc pas besoin de renouveler leur décision.

Quant à celles qui n'ont pas exprimé cette opposition, elles pourront toujours le faire jusqu'au 30 juin 2021

De nombreuses communes ont d'ores et déjà fait connaître leur refus de transfert vers l'intercommunalité de leur compétence PLU : GD FAILLY- VILLETTE- PETIT FAILLY- SAINT PANCRE-VILLE HOUDLEMONT-VIVIERS SUR CHIERS- VILLERS LA CHEVRE- MONTIGNY SUR CHIERS-COLMEY-FLABEUVILLE, PIERREPONT, ALLONDRELLE ET BAZAILLES, BASLIEUX, BEUVEILLE, FRESNOIS LA MONTAGNE, TELLANCOURT

Le Conseil Communautaire prend acte de la décision des communes et ne prendra pas la compétence PLUI

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS 2021

Séance du 30 Mars

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 30 à la salle Brassens de Longuyon

Convoqué le 24 mars à 17h

Extrait n° 21-14 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 30 mars 2021

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'UNANIMITE

Extrait n° 21-15 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET OM 2020

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24
Le conseil communautaire sera amené à approuver **le compte de gestion 2020**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 43 POUR 1 ABSTENTION

Approuve le compte de gestion 2020, budget Ordures Ménagères

Extrait n° 21-16 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET OM 2020

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

Le conseil communautaire sera amené à approuver le compte administratif 2020
Le président quitte l'assemblée

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 30 POUR 13 CONTRE

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 , BUDGET OM

Extrait n° 21-17 : AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET OM 2020

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
Avec 32 POUR 12 CONTRE

Approuve l'affectation des résultats figurant ci- dessous

Investissement		
Dépenses	Prévu :	119 761,82
	Réalisé :	7 833,40
	Reste à réaliser :	58 075,50
Recettes	Prévu :	119 761,82
	Réalisé :	119 781,70
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	2 234 580,00
	Réalisé :	2 230 474,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 234 580,00
	Réalisé :	2 420 742,95
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		111 948,30
Fonctionnement :		190 268,27
Résultat global :		302 216,57

Extrait n° 21-18 : BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ORDURES MENAGERES

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

Le Président met au VOTE le projet de budget OM 2021 de la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais tel que présenté.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 31 POUR 13 CONTRE

Extrait n°21-19 : BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2020

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 43 POUR 1 ABSTENTION

Extrait n°21-20 : BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA

(PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.
Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Président quitte l'assemblée

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 35 POUR 8 CONTRE

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

Extrait n°21-21 : BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND) - P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 489 931,00
	Réalisé :	4 604 281,64
	Reste à réaliser :	609 742,19
Recettes	Prévu :	5 489 931,00
	Réalisé :	5 492 245,22
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 822 060,00
	Réalisé :	3 788 584,81
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 822 060,00
	Réalisé :	4 959 394,34
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	887 963,58
Fonctionnement :	1 170 809,53
Résultat global :	2 058 773,11

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
Avec 38 POUR 6 CONTRE. APPROUVE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET PRINCIPAL TELS QU ILS FIGURENT CI DESSUS

Extrait n° 21-22 : BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 37 POUR 7 CONTRE

APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF 2021 TEL QU IL FIGURE EN ANNEX

Extrait n°21-23 : BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2020 LONGUYON

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON) R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 43 POUR 1 ABSTENTION

APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT LONGUYON TEL QU IL FIGURE CI JOINT

Extrait n°21-24 : BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2020 T2L

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND) - P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 43 POUR 1 ABSTENTION

APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT LONGUYON

Extrait n°21-25 : GEMAPI 2021

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- D SAPA (BOISMONT)- F DIDIER (COLMEY)- D GEORGES (DONCOURT LES LONGUYON) – J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JF DAMIEN (GRAND FAILLY) – J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON) – E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- E RAULET (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (ST PANCRE)- D ROESER (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT**)**

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à B DELATTRE (OTHE)- N FOULON (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- LECOINTRE (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON)

R JENNESSON (ST SUPPLET) à J WEISS (EPIEZ)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN) à J WEISS (EPIEZ)- G GAELLE (LONGUYON) à E RAULET (LONGUYON) - JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- P GUILLIN (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- JF AZZARA (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07/04/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 24 MARS 2021

Dans le cadre de l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre, la T2L a été invitée à lever la taxe GEMAPI. L'article 53 de la loi du 28 décembre 2017 de finances rectificatives a permis aux EPCI de prendre les délibérations afférentes à son institution et à la détermination de son produit pour les impositions dues au titre de 2021.

Le Conseil Communautaire s'était prononcé sur un produit global de 78 800€ pour l'année 2020.

Le Président propose de maintenir le montant du produit escompté 2020 pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 43 POUR 1 CONTRE

DECIDE DE MAINTENIR LE PRODUIT ESCOMPTE DE 78 800€